

# **ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VENDEE**

## **Collège des représentants des EPCI compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie**

### **Procès-verbal de l'élection du 5 juin 2026**

L'an 2026, le vendredi 5 juin, en exécution des dispositions du code général des collectivités territoriales, du décret n°2025-848 du 27 août 2025 et des arrêtés du 5 janvier 2026, n°26 DSIS 490 du 16 mars 2026, n°26 DSIS 491 du 16 mars 2026, n°26 DSIS 492 du 16 mars 2026 et n° 26 DSIS 493 du 16 mars 2026, s'est réunie à la direction du S.D.I.S, la commission de recensement des votes.

La commission de recensement est composée de :

- M. Cyrille GARDAN, représentant le préfet, président ;
- Mme. Bérengère SOULARD, présidente du conseil d'administration du S.D.I.S. ;
- Mme. Magali COZIC, cheffe du groupement administration finances au SDIS ;
- Mme. Sonia GINDREAU, maire de Jard-sur-Mer ;
- M. Denis THIBAUT, maire de Maillé;
- Mme Isabelle MOINET, présidente de la communauté de communes Pays de Chantonnay;
- M. Christian CHATELLIER, président de la communauté de communes Pays de la Châtaigneraie.

Tous les membres étaient présents à l'exception de M. le contrôleur général Matthieu MAIRESSE, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; excusé.

Le secrétariat est assuré par Madame Stéphanie DELAVERGNE, fonctionnaire de la préfecture de la Vendée à la Direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité

La commission a procédé au recensement des votes par correspondance en vue de l'élection des représentants des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du SDIS de la Vendée, conformément à l'arrêté précité (scrutin clos le 5 juin 2026 à 12h00).

- Nombre d'électeurs inscrits dans le département : **15**
- Nombre d'enveloppes extérieures recensées : 11
- Nombre d'enveloppes extérieures non validées : 0
- Reste nombre de votants :11
- Enveloppes intérieures renfermant des bulletins nuls :
  - jaunes (100 voix).....= xxx voix
  - bleues (10 voix).....= xxx voix
  - roses (1 voix) ..... = xxx voix
- Enveloppes intérieures renfermant des bulletins blancs ou sans bulletin :
  - jaunes (100 voix).....= xxx voix
  - bleues (10 voix).....= xxx voix
  - roses (1 voix) ..... = xxx voix
- Total des suffrages exprimés : 1953

- Répartition des suffrages :

- Liste présentée par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée : 1953

Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 5 juin 2026 à 15h54 en double exemplaire, est signé après lecture par les membres de la commission.

Le président a proclamé élus les personnes figurant sur la feuille de proclamation ci-jointe.

-----  
  
**M. Cyrille GARDAN**  
Président de la commission,

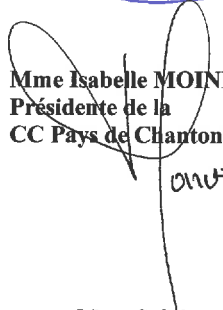
  
**Mme Bérengère SOULARD**  
Présidente du CASDIS

  
**M. Denis THIBAUT**  
Maire de Maillé

**Mme. Sonia GINDREAU**  
Maire de Jard-sur-Mer



**Mme Isabelle MOINET**  
Présidente de la  
CC Pays de Chantonnay



**M. Christian CHATELLIER**  
Président de la  
CC Pays de la Châtaigneraie



**Mme Magali COZIC**  
Cheffe du groupement administration  
administration finances



**Mme Stéphanie DELAVERGNE**  
Secrétaire de la commission



### Publicité et recours

Le présent procès-verbal sera transmis au préfet de La Vendée, affiché dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vendée et publié sur son site internet.

Les résultats seront transmis par le SDIS à la direction des sapeurs-pompiers à l'adresse fonctionnelle suivante : [dgscgc-sec-dsp@interieur.gouv.fr](mailto:dgscgc-sec-dsp@interieur.gouv.fr)

Les résultats peuvent être contestés devant le tribunal administratif dans les 10 jours qui suivent leur proclamation, par tout électeur, par tout candidat et par le Préfet (article R1424-13 du CGCT).

Le tribunal administratif de Nantes, compétent peut être saisi :

- par voie postale au 6 allée de l'île-gloriette – CS 24111 – 44041 Nantes Cedex

- par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## FEUILLE DE PROCLAMATION DES RESULTATS

Liste des **représentants des établissements publics de coopération intercommunale** élus au conseil d'administration du service départemental  
d'incendie et de secours de Vendée  
Vendredi 5 juin 2026

Liste présentée par	Ordre d'inscription sur la liste	Elus à un siège de titulaire		Elus à un siège de suppléant	
		Prénom et Nom	Qualité	Prénom et Nom	Qualité
Association des Maires et Présidents de communautés de Vendée	1	M. Florent LIMOUZIN	Vice-président de Terres de Montaigu Agglomération	M. Franck ROY	Vice-président de la CC Vie et Boulogne
	2	Mme Sylviane BULTEAU	Vice-présidente de la Roche-sur-Yon agglomération	Mme Martine SIMONNEAU	Vice-présidente des Sables-d'Olonne agglomération
	3	M. Ludovic HOCEBON	Président de la CC Pays de Fontenay-Vendée	M. Philippe MASSÉ	Vice-président de la CC Pays de Mortagne
	4	Mme Gaëlle CHAMPION	Vice-présidente de la CC Vie et Boulogne	Mme Corine VRIGNAUD	Vice-présidente de la CC Challans-Gois communauté

Fait à La Roche sur Yon, le 5 juin 2026

Pour le Préfet,

le président de la commission de recensement,  
Cyrille GARDAN



